



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 016-211601455-20230615-20230305-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 16/06/2023
Et
Publication ou notification du :
16/06/2023

L'an 2023, le 15 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/06/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MM : BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusés : MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, BERNARD José

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommé secrétaire : BONNET Matthias

2023-03-05 – Demande de subvention voyage scolaire en auvergne

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un habitant de la commune dont l'enfant est scolarisé au collège Saint-Pierre à Jarnac et qui a participé à un voyage scolaire en Auvergne du 15 au 17 mai 2023.

La somme de 236 € est demandée à la famille par le collège

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 50 € directement versée à la famille sur présentation d'un justificatif du Collège Saint-Pierre attestant que l'enfant a bien participé au voyage scolaire et que la famille s'est acquittée de la participation demandée.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer cette subvention dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/06/2023
Le Maire
Georges DEVIGE

